

CTM du 28/09/2022: Présentation du budget 2023

Christophe Béchu, ministre de la transition écologique et des collectivités territoriales

Agnès Pannier-Runacher, ministre de la transition énergétique

Clément Beaune, ministre délégué chargé des transports

UN BUDGET DÉCEVANT !... DES PROPOS DU MINISTRE PORTEURS DE PERSPECTIVES ?

Fin de l'hémorragie ! Pour la première fois depuis de trop nombreuses années, un schéma d'emplois à 0 pour le programme budgétaire 217 (support à la mise en œuvre des politiques publiques dans les services du pôle ministériel), quelques emplois supplémentaires autorisés globalement pour les opérateurs du MTECT (+14) et du MTE (+13) mais pas pour les opérateurs du secrétariat à la Mer (-3).

En introduction, Le ministre C. Béchu fait état de sa fierté d'être à la tête de ce ministère, et tous les ministres expriment leur reconnaissance et leurs remerciements envers les agent.es du pôle ministériel, pour leur compétence et leur investissement. Peut-être d'une manière plus appuyée que leurs prédécesseurs.

En tout état de cause 4 mois après leur prise de fonction, nos ministres, C. Béchu en tête ont totalement pris la mesure de la situation de notre pôle ministériel, des agents qui le composent et de son histoire récente.

*Dans sa **déclaration** faite aux ministres, la FSU décortique ces annonces et explique pourquoi la stagnation globale des effectifs à un niveau aussi bas n'est ni une victoire ni une réponse aux défis que les ministres entendent relever !*

De la présentation faite par les ministres, de notre analyse des documents budgétaires fournis et des échanges avec les ministres lors de ce CTM, voici ce que nous retenons :

Concernant l'ambition des ministres

Le ministre C. Béchu se réjouit d'avoir **réussi à enrayer la baisse des effectifs**, considérant que cette inversion de tendance est un signal d'autant plus fort qu'il définit une trajectoire sur le quinquennat.

- Notre pôle ministériel a le plus contribué aux baisses d'effectifs de l'État ces 20 dernières années avec en conséquence de la perte de sens et du mal-être au travail. On ne pouvait continuer alors qu'il reste sept ans pour tenir les engagements climatiques et qu'il faut enrayer l'effondrement de la biodiversité.

A ce titre, la tonne de CO₂ doit devenir la référence de ce ministère, mais pas n'importe comment : nos actions ne doivent pas générer des tonnes de CO₂ importées !

En réponse à la FSU :

Le ministre C. Béchu souhaite que l'on retienne que le plus important, c'est que « nous amorçons la hausse des moyens avant la déclinaison de la planification écologique ». La feuille de route de cette planification écologique sera définie à l'automne et par la suite, seront déclinées des questions d'ordre réglementaire, fiscal, budgétaire ainsi que le calendrier. C. Béchu s'engage à aller chercher les moyens correspondants à l'ambition de cette feuille de route. Le ministre est résolument optimiste pour la suite du quinquennat.

Sur la biodiversité, un chantier lui est pleinement consacré dans le cadre de la définition de la feuille de route de la planification écologique.

Concernant les effectifs dans les services

-  Comment se décline ce schéma d'emploi à zéro sur les différentes actions ? Est-il uniformément réparti entre mer, transport, logement, biodiversité, services support, risque, ... et sinon, quels sont les actions sacrifiées et au bénéfice de qui ?

Réponse des ministres :

La répartition entre actions n'a pas encore été travaillée ; on s'est consacré à obtenir ce résultat globalement ; Mais :

- Aucun emploi ne sera supprimé en DDT, DDTM et en DREAL en 2023
- La stabilité des effectifs de DIR est garantie en 2023

La FSU attend donc avec impatience la publication des bleus budgétaires pour aller chercher les réponses que les ministres n'ont pas apportées !

Concernant les réformes et réorganisations

Le ministre C. Béchu veut limiter les réformes, sur tout le quinquennat, aux transformations déjà initiées par la loi: N2000/FEADER et volet routier de la loi 3DS. Pour le reste, il n'engagera que des transformations jugées collectivement utiles.

Remarque FSU : collectivement = concerté avec les organisations syndicales. D'expérience, la concertation, selon la façon dont elle est menée, ne présente pas de garantie forte. Il convient donc de rester très prudent sur ces propos

Concernant la mise en œuvre du volet routier de la loi 3DS, le ministre C. Beaune a conscience de la situation d'incertitude et de doute pour les agent.es. Il faut lever l'incertitude mais aussi respecter la phase de concertation prévue entre le 30 septembre et la fin décembre.



Il redit que les agent.es seront associé.es à toutes les étapes via leurs représentant.es, avec un comité de suivi trimestriel et que les agent.es bénéficieront d'un dispositif d'accompagnement.

*Pour la FSU, les premiers éléments communiqués par la DGITM relatifs aux demandes des collectivités territoriales font état d'un taux de réponse et d'une appétence très faible. Si cela devait se confirmer au 30 septembre, est-il vraiment raisonnable de remettre en cause toute l'organisation de l'Etat dans le domaine routier pour un transfert d'à peine 1 000km de route ? **La FSU ne le pense pas.***

Concernant les opérateurs

VNF

🇪🇺 Pourquoi sacrifier ainsi VNF, avec un schéma d'emploi qui tient cette année un triste record de -60 ETPT ? Est-ce là sa trajectoire pour le quinquennat ? Est-ce ainsi que vous envisagez de faire de cet opérateur un acteur majeur de la lutte contre le changement climatique ?

Concernant les moyens de VNF, le ministre C. Beaune évoque les 215 M€ prévu au budget 2023 pour la régénération et la modernisation des canaux. L'Etat met 130 M€ de plus que ce qui était prévu au contrat de performance de VNF, qui viennent s'ajouter aux 175 M€ du plan de relance en 2021 et 2022.

Les baisses d'effectifs sont liées à l'automatisation des canaux, mais elles sont en deçà de ce qui était prévu au contrat de performance de VNF : en limitant la baisse d'effectifs à -60 ETPT, on permet la création de 20 CDD de transition pour amortir les changements liés à l'automatisation par rapport aux prévisions du contrat de performance.

Il évoque également le nouveau corps de PETPE et un nouveau régime indemnitaire à venir.

Le ministre C. Béchu convient qu'il faudra qu'on ait un temps spécifique pour parler de VNF

ADEME

Pour la seconde année consécutive l'ADEME obtient des postes (+25). Il y en a eu 65 en cours d'année 2022, ce qui fait au total +9,3% des effectifs en 2 ans.

La procédure d'alerte risque grave avec expertise externe que les élu.es FSU au comité social d'entreprise ont engagé.es continue de payer. Dommage qu'il faille passer par ces procédures très lourdes pour être entendu...

En tout cas, pour celles et ceux qui pourraient encore en douter, cela démontre que la mobilisation des représentant.es du personnel est utile voire indispensable !

Eau et Biodiversité

🇪🇺 A l'OFB, tout le monde constate la baisse des effectifs aux différents niveaux. Comment se satisfaire d'une hausse du plafond d'emploi de 15 ETPT, à peine plus que la brigade anti loups promise par le Président de la République ? Nous n'avons pas la même notion de reconquête de la biodiversité !

La FSU rappelle au ministre que l'OFB est la fusion de l'ONCFS, amputé d'une partie de ses effectifs, année après année, et de l'AFB, créée sur un déficit de moyens humains estimé à l'époque par le CGEDD à plus de 300 ETPT ?



- 🇪🇺 L'opérateur budgétaire parcs nationaux couvre en réalité 11 parcs. Là encore, quelle est la répartition de rien (schéma d'emploi à zéro) entre ces 11 parcs ? La mobilisation des personnels et des administrateurs a permis de doter en effectifs les parcs nationaux récents sans nuire aux parcs historiques ces deux dernières années.

2023 verra t'elle le blocage de la croissance des parcs récents et la stagnation généralisée des effectifs des autres parcs nationaux ou 2023 sonnera t'elle le glas des parcs historiques pour doter les parcs récents ?

- 🇪🇺 Vous sanctuarisez les moyens des agences de l'eau ? Au sortir d'un été de sécheresse sans précédent, vous figez donc des effectifs au plus fort de leur étiage, avec pour conséquences le recours à la précarité et à l'intérim ! Nous le rappelons, zéro dans les agences de l'eau, c'est entériner la disparition de l'équivalent de la 2ème plus grosse agence en moins de 10 ans...

Voir la réponse du ministre C. Béchu sur le volet écologie de la planification écologique...

Concernant le volet salarial

- 🇪🇺 Concernant la rémunération des agent.es, une fois déduit le coût de la revalorisation du point d'indice de 3,5%, le moins que l'on puisse dire, c'est que vous nous proposez un budget de vaches maigres...

Et pourtant, on vous l'a déjà dit, la seule augmentation de 3,5% du point d'indice ne saurait répondre à l'inflation actuelle et aux nombreuses années de déflation de la rémunération des agents publics. C'est d'au moins 10 % qu'il faut relever les rémunérations des agent.es du pôle ministériel. Et nous vous redemandons de peser dans les discussions gouvernementales sur ce sujet.

- 🇪🇺 Les mesures catégorielles sont annoncées à hauteur de 8M€, soit de l'ordre de 0,4% de la masse salariale !... On est loin, très loin du compte pour compenser la piètre revalorisation du point d'indice et l'inflation sur les régimes indemnitaires, qui sont en euro courant et non indexés sur la valeur du point d'indice !

Pour un salaire composé à 80% de rémunération indiciaire et 20% de primes, avec un taux d'inflation prévu à 6% et 3,5% pour seule augmentation du point d'indice, la perte de pouvoir d'achat sera, pour toutes celles et tous ceux qui ne verront pas leur régime indemnitaire augmenté :

$$[80\% \times (6 - 3.5) + 20\% \times 6] = -3,2\%$$

- 🇪🇺 Vous distribuez des miettes budgétaires pour les contractuel.les du pôle ministériel dont le nombre a triplé depuis 2018 : 70 000€ pour 4 112 contractuel.les. C'est en moyenne 17€ brut par agent.e !

Nous vous rappelons à cette occasion que hors de ce champ budgétaire, la revalorisation des personnels contractuels des établissements publics de l'environnement et des agences de l'eau, sous quasi statut, dépendra des arbitrages que vous obtiendrez et que les personnels attendent avec impatience !



**ENGAGÉ-ES POUR
UNE AUGMENTATION
DE NOS SALAIRES**



Concernant les mesures sociales

Forfait mobilité durable

- Le ministre de la fonction publique a annoncé le 20 septembre, en accompagnement du plan vélo, la possibilité de cumuler la prise en charge de l'abonnement de transport en commun avec le forfait mobilités durables pour les agent.es publics.ques. Vous confirmez ? Cela inclut-il le déplafonnement annuel d'indemnisation non chargé et non imposable à 800€, à l'instar du secteur privé ?

Le ministre C. Béchu nous confirme un accord de principe sur notre demande de cumuler la prise en charge de l'abonnement de transport en commun avec le forfait mobilités durables, et l'intérêt qu'il y porte autant d'un point de vue écologique que social, d'autant qu'un dispositif analogue pré-existait au sein de notre pôle ministériel avec l'IKV (indemnité kilométrique vélo). Il est plus interrogatif sur le déplafonnement annuel du plafond d'indemnisation à 800€, sujet qui lui avait échappé mais qu'il s'engage à regarder.

La FSU reste attentive au bon aboutissement plein et entier de sa revendication et rappelle que le cumul sans déplafonnement ne servira pas à grand-chose!

Action sociale

Pour le ministre C. Béchu, le budget 2023 de l'action sociale est un budget d'accompagnement de la négociation sur l'action sociale à venir en 2023. L'état des lieux partagé de l'action sociale ministérielle doit être réalisé préalablement d'ici la fin de l'année 2022.

Pour la FSU, il faut mettre en œuvre le plus rapidement possible le nouveau cadre de l'action sociale et sa gouvernance afin de ne pas démobiliser les militant.es prêt.es à s'investir. La FSU demande donc qu'une négociation s'engage effectivement au second trimestre 2023 permettant d'aboutir à un accord fin juin ; préalablement, un groupe de travail de représentant.es au CCAS aura posé le diagnostic et défini les pistes pour reposer le cadre de l'action sociale du pôle ministériel.

Protection sociale complémentaire

Le ministre C. Béchu nous informe que la MGEN est d'accord pour anticiper la résiliation du référencement. Cet accord va permettre d'engager une négociation sur un accord ministériel en 2023, afin de mettre en place avec un an d'avance, un nouveau cadre de protection sociale complémentaire avec une participation de l'employeur à hauteur de 50%.

Il s'agit d'une demande de la FSU, l'ambition étant d'avoir une couverture santé/prévoyance ambitieuse au meilleur coût pour les agent.es. Les négociations qui vont s'engager permettront de définir le « panier de soin » remboursable et la hauteur des prestations de prévoyance.



Agenda social

Le ministre C. Béchu indique que des discussions s'engageront après les élections professionnelles en 2023 pour définir un nouvel agenda social.

La FSU est dans l'attente de l'élaboration de l'agenda social censé s'étaler sur la période 2023 – 2025 ; elle attend un agenda social ambitieux, qui rattrape les ratés du précédent et qui correspond à une véritable obligation de résultats pour les points qui y seront inscrits.

En guise de conclusion :

Des ministres attentifs, et qui considèrent que la gestion des Ressources Humaines n'est pas du seul ressort des services (SG et DRH) ;

Des ministres qui mettent beaucoup d'espoir dans la planification écologique dont la première feuille de route sera présentée fin octobre 2022, en termes d'ambition écologique et pour obtenir les moyens financiers et humains à la hauteur de ces ambitions ;

C. Béchu semble avoir reçu quelques assurances ...

Premiers éléments de réponse dans 1 mois et surtout lors de la préparation du budget 2024.

En attendant, nous attendons des résultats concrets et rapides sur les arbitrages interministériels concernant la requalification des ETST et des dessinateurs, les quasi-statuts des contractuels des établissements publics de l'environnement et des agences de l'eau ainsi que sur le forfait mobilité durable.

